

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'une plateforme logistique implantée au sein de la commune de Saint-Jean-De-Folleville (Seine-Maritime).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	2	3	1	9	4	3	9	8	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le projet concerne l'extension d'une plateforme logistique ce qui portera la surface totale de planchers à 12 724 m ² sur un terrain d'assiette foncière de 36 293 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension d'une plateforme logistique par la construction de 2 nouvelles cellules de 3 000 m² sur la commune Saint-Jean-De-Folleville. Ces cellules seront associées à des bureaux, des locaux techniques (transformateur, TGBT, sprinkler,...), des voiries, des aires de stationnement. L'emprise de l'établissement sera également étendu dans le cadre de ce projet.

Ce projet est déposé par la société civile immobilière SJF 1, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers.

L'entrepôt sera ensuite mis en location.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de créer une extension à une plateforme logistique à proximité des terminaux de Port-Jérôme et Radicatel et d'axes routiers structurants (notamment l'axe de circulation RD 982 reliant Rouen au Havre en passant par Gonfreville-l'Orcher).

La plateforme existante et son extension s'implante au sein de la zone industrielle de Port Jérôme II, sur la commune de Saint-Jean-De-Folleville (Seine-Maritime). Elle a pour vocation la location à un ou plusieurs locataires.

Ainsi, la plateforme globale, telle que présentée dans ce dossier, sera composée de 4 cellules, dont 2 nouvelles de 3 000 m². La création et la construction de cette extension feront l'objet :

- une procédure de permis de construire déposée en mairie de Saint-Jean-De-Folleville,
- une procédure au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée en préfecture de Seine-Maritime.

Vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'établissement restera sous le régime de l'enregistrement au titre des rubriques 1510 (entrepôt couvert), 2662, 2663-1 et 2663-2 (stockage de polymères).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu du projet, les travaux se déroulent principalement au niveau des terrains de l'extension, une partie des bâtiments étant d'ores et déjà construite. La phase de réalisation des travaux d'extension consistera en plusieurs étapes successives et / ou concomitantes :

- terrassement léger des terrains,
- réalisation des extérieurs (plateforme (mise en forme du terrain), voiries,...),
- réalisation du gros oeuvre (massifs, quais, poteaux, mur CF et structure bureaux),
- édification de la charpente, couverture, bardage,
- aménagements intérieurs (racks, locaux techniques, bureaux),
- finalisation des aires extérieures (espaces verts,...).

Planning prévisionnel : 6 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation restera inchangée et consistera en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une double procédure de :

- demande de permis de construire déposée auprès de la mairie de Saint-Jean-De-Folleville.
- demande modification des conditions d'exploiter ou dossier d'enregistrement (en fonction du retour de l'administration) au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée auprès de la préfecture de Seine Maritime.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale en comptant les deux nouvelles cellules de 3 000 m ² chacune:	
- entrepôt (2 cellules existantes de 3 000 m ² chacune + 2 nouvelles cellules)	11 735 m ² ,
- Bureaux	796 m ² ,
- locaux techniques	192 m ² ,
- Voiries et parkings,	10 631 m ² ,
- espaces verts	12 970 m ² ,
- bassin de rétention	1 598 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Adresse:

Le Marais

76170 Saint-Jean-De-Folleville

Parcelles cadastrales du projet :

- n° 879p et 880p de la section cadastrale D.

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 29' 11" E Lat. 49° 29' 23" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située au plus près à environ 880 m au Sud de la ZNIEFF la plus proche intitulée : " Le Marais Vernier". Il s'agit d'une ZNIEFF de type II référencée comme tel 230000259. Cette zone intègre un ZNIEFF de type I " Le marais alluvial de Quillebeuf-Sur-Seine". Elle est référencée 230030723 et localisée à 880 m au Sud du terrain sollicité.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'altitude du secteur varie en moyenne entre 6 m NGF en bordure de la Seine et 3 m NGF
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection biotope (APB) pris le plus proche du projet concerne la protection des « Falaises de Saint-Nicolas de la Taille » (FR3800705) , au plus près à environ 1,15 km à l'Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune concernée par ce projet est celle de Saint-Jean-De-Folleville. Elle n'est pas référencée comme une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche de l'emprise du projet est constitué par les "Boucles de la Seine normande" (FR8000010), situé au plus près à environ 650 m au Sud, 1 km à l'Ouest et à 1,1 km au Nord du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département (PPBE) de Seine-Maritime a été approuvé le 30 Septembre 2014. Il vise les émissions sonores générées par les infrastructures routières et ferroviaires département. Notons que les seuils des émissions sonores définis par ce plan n'impactent pas les terrains visés par le projet de la plateforme.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est constitué par la "Ferme des Râmes" datant du 20ème siècle et localisée au plus près à environ 4,0 km au Nord de l'emprise du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'accueil de ce projet sont situés au sein de la ZAC de Port-Jérôme II qui a été autorisée en 1998 au titre de la loi sur l'eau par l'arrêté du 19 octobre 1998. Ainsi, cet arrêté autorise le remblaiement des parcelles à une cote de 5m NGF. Les impacts associés à la zone humide ont donc d'ores et déjà été autorisés lors de la création de la ZAC de Port-Jérôme II.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRT a été approuvé le 07 Août 2014. Il est lié aux installations classées de la zone industrielle de Port-Jérôme : Cabot Carbone, Esso Raffinage, ExxonMobil Chemical France, Lanxess, Elastomères, Primagaz, et Téréos-Benp et concerne la commune de Saint-Jean-De-Folleville.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ne sont pas répertoriés sur la base de données du BASOL et du BASIAS comme sites et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la délégation territoriale de la Seine-Maritime de l'Agence Régionale de Santé, l'emprise du projet n'est pas comprise au sein ou à proximité d'un captage AEP ou d'un périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est constitué par « La rive droite de la Seine à Tancarville », localisé environ à 1,25 km à l'Ouest du terrain du projet et inscrit par arrêté du 30 Janvier 1967.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de l'emprise du projet est localisé au plus près à environ 2,6 km au Sud-Ouest. Il s'agit de « Estuaire et marais de la Basse Seine » référencé FR2310044.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est constitué par « Le Château de Filieres à Gommerville, Saint-Gilles-De-La-Neuville », localisé environ à 11,3 km au Nord-Ouest du terrain du projet et inscrit par arrêté du 23 Octobre 1942.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'entrepôt sera à l'origine de prélèvements d'eau au réseau de distribution public à usage sanitaire (+ faible quantité pour le lavage des sols). Des actions de sensibilisation auprès des employés seront menées pour économiser la ressource. L'eau proviendra du réseau d'eau communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans la masse d'eau ne sera réalisé dans le cadre de l'exploitation de l'entrepôt.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol et du sous sol des terrains ne seront pas utilisées. Les matériaux proviendront d'autres terrains en cours de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain se situe dans une zone d'enjeu écologique faible. Cependant les fossés qui entourent le site du projet sont classés zone d'enjeu écologique assez fort. Ces fossés seront donc délimités et balisés afin de ne pas être dégradés durant les travaux. Les terrains du projet ne présentent pas d'arbre. Ainsi aucun déboisement n'aura lieu lors des travaux. Les terrains se situent dans un secteur humide et ouvert, et sont susceptibles d'accueillir des couleuvres à collier. Le terrassement aura donc lieu de préférence entre octobre et mars ou à défaut avril ou mai.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement utilisée pour une activité agricole (cultures) en attente d'urbanisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Jean-De-Folleville est incluse dans le périmètre d'étude du PPRT approuvé le 04 Août 2014. En effet, le territoire est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par des installations classées. Néanmoins, d'après les cartographies annexes associées au PPRT, le secteur du projet n'est pas visé par cette mesure.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques naturel n'a été prescrit sur le territoire communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité consiste en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés. Cette activité n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'entrepôt engendrera un trafic : - de véhicules légers associés au personnel : il est estimé un trafic d'environ 50 véhicules par jour, - de véhicules légers associés aux visiteurs : environ 10 véhicules légers par jour, - de poids lourds : environ 50 poids lourds par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront limitées au trafic routier des poids lourds et des véhicules légers du personnel ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques. Rappelons que la commune de Saint Jean de Folleville est concernée par un PPBE. Néanmoins l'emprise du terrain est localisée en dehors des seuils d'exposition sonore définis par ce plan.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et des voiries en période de faible luminosité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la chaufferie (maintien hors gel des cellules), - au trafic routier. Des mesures seront prises pour limiter cet impact : consignes de coupure de moteur lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,... <p>Notons que la chaufferie existante permettra également le maintien hors gel de l'extension.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets en provenance de la plateforme seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des eaux usées traitées par des micro station sur site, - des eaux pluviales de toiture qui seront régulées sur site (bassin d'orages) puis dirigées vers le réseau de la ZAC - des eaux pluviales de voirie qui seront traitées par des séparateurs hydrocarbures puis dirigées vers le bassin d'orages du site avant d'être acheminées vers le réseau de la ZAC à un débit contrôlé.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité sera à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage.</p> <p>La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements (curage du séparateur hydrocarbures, ...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas localisé dans un périmètre de protection de monuments historiques, ni dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). De plus, l'emprise du projet n'est pas localisée dans le périmètre d'une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est intégré en zone UI du Plan Local d'Urbanisme, dont la vocation principale est d'accueillir des activités de logistique, de transport et de conditionnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de l'extension de la plateforme logistique, plusieurs mesures seront prises :

- traitement des eaux pluviales de voiries via un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre un bassin d'orage implanté sur le site. Elles rejoindront ensuite le milieu récepteur à un débit limité par les ouvrages du site.
- dispositif de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie (bassin étanche et vanne d'isolement)
- mise en place de consignes visant à limiter les émissions sonores (arrêt des véhicules lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,...).
- mise en place de mesures d'évitement et de réduction favorables aux zones sensibles identifiées à proximité des terrains, notamment pour les couleuvres à collier (terrassement privilégié entre octobre et mars ou entre avril et mai).

De plus, l'implantation du projet au sein de la zone industrielle du Port-Jerôme II et à proximité d'un axe de circulation principal (RD 982 reliant Rouen au Havre en passant par Gonfreville-l'Orcher) permet de limiter l'impact du trafic de la plateforme logistique sur l'environnement local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation des terrains en zone à urbaniser, leurs caractéristiques, des faibles impacts générés en phase de construction et d'exploitation ainsi que l'existence d'une partie des installations :

- Les prélèvements et rejets aqueux seront associés à un usage sanitaire et les eaux pluviales seront régulées sur le site,
 - Les rejets gazeux seront associés au trafic routier et au fonctionnement de la chaufferie qui est d'ores et déjà en place sur le site.
 - L'emprise du projet est localisée dans une zone aisément accessible : à proximité de la RD 982.
 - Le projet est compatible avec les mesures d'évitements et de réduction des impacts sur les milieux naturels préconisés au sein de l'étude de la faune protégée préalablement réalisée sur le secteur d'implantation (BIOTOPE, décembre 2012).
- Il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Havre

le,

07 Décembre 2017

Signature

